



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/AC.9/2002/1  
12 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Réunion du Groupe pluridisciplinaire d'experts  
de la sécurité dans les tunnels ferroviaires  
(Première session, 27 et 28 juin 2002,  
point 3 de l'ordre du jour)

**PROJET DE MANDAT DU GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE D'EXPERTS DE  
LA SÉCURITÉ DANS LES TUNNELS FERROVIAIRES**

Note du secrétariat

Le mandat du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires, chargé de l'infrastructure ferroviaire, a été établi sur le modèle du mandat du Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels routiers, chargé de l'infrastructure routière.

Les termes suivis d'une étoile (\*) ont été ajoutés par le secrétariat pour traduire le souhait du Comité des transports intérieurs pour que le Groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité dans les tunnels s'occupe des tunnels routiers et ferroviaires.

## MANDAT

- Procéder à un inventaire de tous les longs tunnels routiers et ferroviaires, dans la région de la CEE sur la base d'une longueur de référence (par exemple de 1 000 m ou plus) pour les tunnels ferroviaires\*/routiers à déterminer par le groupe de travail;
- Établir une liste de tous les incendies graves et si possible des accidents graves de la circulation survenus dans des tunnels en Europe au cours des 40 dernières années (si possible) avec indication de leurs causes (si elles sont connues) et réunir les conclusions les plus pertinentes pour tous ces accidents importants (si elles sont connues);
- Obtenir si possible des informations sur les prescriptions de sécurité dans les systèmes de gestion des tunnels;
- Réunir la documentation existante (règlements, rapports, recommandations, conclusions ...) sur la sécurité dans les tunnels, au sein de l'UE et des organisations internationales compétentes (UIC\*, OSJD\*, CCFE\*, CEMT, OTIF\*, etc.) et lister les travaux en cours au sein de ces mêmes organisations;
- Élaborer des recommandations en vue d'améliorer la sécurité des tunnels à construire;
- Établir de manière coordonnée, sous forme de recommandations et/ou de propositions d'amendement aux instruments juridiques existants, des prescriptions de sécurité minimales sur l'exploitation, l'entretien, la réparation, la modernisation, la reconstruction et le réaménagement des tunnels de types et longueurs divers, ainsi que les conditions de circulation à l'intérieur de ces tunnels notamment sur les points suivants: signalisation, matériel roulant\*/véhicules, marchandises dangereuses, formation des conducteurs ...;
- Ces recommandations et/ou propositions d'amendement devraient entre autres choses minimiser le risque d'accidents dans les tunnels tout en maximisant l'efficacité économique de leur construction et de leur exploitation.

Il est proposé que le Groupe d'experts pluridisciplinaire sur la sécurité dans les tunnels soit composé de représentants du SC.2 et du WP.15 ainsi que des organisations internationales compétentes, gouvernementales et non gouvernementales et d'experts en matière de tunnel désignés par les états membres de la CEE-ONU.

Le Groupe d'experts devrait entreprendre ses travaux en juin 2002 et les avoir menés à bien dans le courant de l'automne 2003 avec la présentation desdites recommandations qui seraient traitées par les corps subsidiaires compétents du Comité des transports intérieurs.

-----